

portant rectificatif de la liste des villages des Sous-Préfectures de ABOMEY et SAVE annexée au Décret N°65-27 PC/DAI du 18.I.65 réorganisant par Sous-Préfecture les villages du Département du Centre.-

LE PRESIDENT DU CONSEIL, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

Sur proposition du Préfet du Département du Centre,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du Gouvernement ;

VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°64-I4 du 11 Août 1964, portant réorganisation du village et du Conseil de Village, notamment en son article 6 ;

VU le Décret n°65-27/PC/DAI. du 18.I.1965 portant réorganisation des villages du Département du Centre, par Sous-Préfecture ;

Après Avis du Conseil Général du Centre ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Les rectifications suivantes sont portées, conformément au tableau annexé au présent Décret, à la liste des villages du Département du Centre, tels qu'ils ont été réorganisés par le Décret n°65-27/PC/DAI. du 18 Janvier 1965, notamment en ce qui concerne les Sous-Préfectures d'Abomey et de Savè.

ARTICLE 2.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

-AMPLIATIONS:-

PR.....	4
PC.....	15
DAI.....	8
Départ.Centre et	
Sous-Préfectures.	10
Conseil Général	
Centre.....	2
Ministères.....	8
MFAEP + MJL.....	6
SGG.....	4
AND + CS.....	4
J.O.R.D.	1

Fait à COTONOU, le 19 Juillet 1965
 Pr.le Président du Conseil absent,
 Le Garde des Sceaux, Ministre de la
 Justice et de la Législation

Alexandre ADANDE

Rectificatif à la liste des villages
des Sous-Préfectures d'ABOMEY et SAVE annexée
au Décret n°65-27/PC/DAI. du 18.1.1965 portant
réorganisation par Sous-Préfecture les villages
du Département du Centre.

Arrondissement	Nom du village	Villages rattachés	Popula- tion	Observa- tions
Page 2		<u>SOUS-PREFECTURE D'ABOMEY</u>		
ALLAHE	Après : Dogo			
	Lire :			
	Voli	Houawégbo	221	
	et non	Voli	238	
	Houawégbo		459	
Pages 2 et 3				
OUMBEGAME (Région de DONA)	Au lieu de :			
	Agouma-Gangan	Agouma-Gangan	401	
	lire :	Dénou	97	498
	Agouna	Agouna-Gangan	401	
		Dénou	97	498
	Hounvi		au lieu de:	
			798	
			lire :	
			467	
	Après :			
	Hounvi			
	Lire :			
	Honhoun		798	
	Zinkannè	Zinkannè	au lieu de	
			131	
			Lire	
			242	
		Lagbama	188	
		Djègbatin	64	
		Ahodédji	47	
			541	
Page 5				
SINHOUE (Région de Cana)	au lieu de			
	Nakpéhogon		511	
	Lire			
	Makpéhogon		511	
Page 6				
SINHOUE (Région de Sahé)	Towéta	Kinkpandan	88	
		Adjahakpa	86	
		Adomouhountogon	92	
		Après :		
		Towéta	126	
		Lire :		
		Akonwoun	30	
			422	

SOUS-PREFECTURE DE SAVE

KILIBO

Okounfo

Okounfo

au lieu de :
634

Lire :
393
241

634

Gogoro

OUESSE

Après :

Adougou

472

Lire :

Zogba-Gaou

370

N'Gbèhouèdo

N'Gbèhouèdo

492

Tchedjannangnon

230

au lieu
de :

772

Lire :

722

Le Reste sans changement./.-